



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 avril 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n°3), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°32), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à partir de la question n°3), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°17 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°2), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

M. Yannick POUJET

Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Philippe CREMER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, Mme Pascale BILLEREY à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Elise AEBISCHER, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°31 incluse), M. Christophe LIME à M. André TERZO (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Françoise PRESSE à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°18), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Annaïck CHAUVET

OBJET : 32 - Aide à des projets internationaux - Première attribution 2024 - Coopération internationale

Délibération n° 007512

Aide à des projets internationaux - Première attribution 2024 - Coopération internationale

Rapporteur : Sadia GHARET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	21/03/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une aide à l'Association Solidarité Douroula, pour l'organisation d'une manifestation de sensibilisation aux problèmes du Sahel.

La Ville de Besançon attribue des subventions pour les échanges internationaux des établissements scolaires et des associations bisontines. Elle soutient également certains projets internationaux, qu'ils soient culturels, sportifs ou d'éducation à la citoyenneté mondiale, organisés par les associations bisontines.

À ce titre, elle a été saisie de la demande de l'**Association Solidarité Douroula (ASD)**.

Cette association bisontine œuvre de longue date dans le domaine de l'éducation en apportant un soutien important aux écoles des 12 villages de la commune de Douroula, au Burkina-Faso. Elle encourage également toute action de formation et accompagne toute initiative raisonnée contribuant à un développement économique et social de cette commune rurale, jumelée avec Besançon.

Les événements de ces dernières années dans le Nord et l'Est du Burkina ont brutalement interrompu les échanges qui s'étaient développés depuis plus de 40 ans. Les soubresauts politiques, l'absence d'interlocuteurs officiels, les problèmes d'insécurité avec les déplacements de population, l'impossibilité de se rendre au Burkina pour rencontrer ses partenaires, tout ceci a donné à l'association l'occasion de réfléchir à des actions plus adaptées à cette nouvelle réalité.

L'Association Solidarité Douroula souhaite sensibiliser le grand public aux enjeux et à l'urgence de la situation dans les pays du Sahel, et notamment au Burkina Faso, confrontés également au dérèglement climatique et à la désertification. Elle veut également informer les Bisontines et les Bisontins sur les actions menées à Douroula et la nécessité de poursuivre cette coopération avec les villageois, malgré le contexte géopolitique difficile.

C'est ainsi que l'association organise une manifestation intitulée *Sahel et solidarité*, les 5 et 6 mars, proposant

- Une conférence sur « Eau et désertification » avec le physicien Jean-Marie Vigoureux
- Un film-débat « le périmètre de Kamsé » de Olivier Zuchuat qui témoigne au nord du Burkina du courage des femmes pour lutter contre la désertification
- Une table-ronde ouverte au public sur le thème Sahel-Solidarité pour échanger et mutualiser : expériences, réflexions, et solutions possibles en termes de solidarité avec le Sahel et l'Afrique de l'Ouest.

Les partenaires burkinabè invités seront présents par visioconférence, leurs visas n'ayant pas été accordés pour leur venue.

L'Association Solidarité Douroula a sollicité la Ville pour l'aider à financer cette manifestation. Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une aide de 1 000 € (sur un budget de 7 000 €) à ASD pour ce projet.

En cas d'accord, la somme de **1 000 €** sera prélevée sur la ligne 65.048.65748.0022204.10069.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette proposition de subvention d'un montant de 1 000 euros à l'Association Solidarité Douroula.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Yannick POUJET,
Adjoint

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT